

# ELECTIONS CANTONALES DU 7 MARS 1976

## CANTON DE SAINT-MANDRIER/LA SEYNE/Sud

CANDIDATURE DU DOCTEUR

# A. PAECHT

CONSEILLER GENERAL SORTANT  
CANDIDAT UNIQUE de la  
MAJORITE PRESIDENTIELLE



*né le 18 mai 1930 à VIENNE (Autriche)*

*Etudes secondaires à MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)*

*Docteur en Médecine*

*de la Faculté de Médecine de PARIS*

*Médecin des HOPITAUX DE TOULON*

*Chef de Service de Gérontologie*

*Spécialiste en Médecine Interne*

*Chargé d'Enseignement*

*à la Faculté de Médecine de Marseille*

*Marié depuis 1956 avec*

*Mayotte PASQUINI, née à PHILIPPEVILLE (Algérie)*

*Docteur en Droit*

*Deux enfants nés à Toulon*

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Depuis deux ans et demi j'ai l'honneur de représenter ce nouveau canton au Conseil Général du Var. Installé ici depuis presque vingt ans et y travaillant, je pense connaître parfaitement vos problèmes et vos difficultés.

Je crois aussi pouvoir affirmer que j'ai su retenir l'attention de l'Assemblée Départementale et y acquérir une certaine audience, voir de l'estime, même auprès de mes adversaires qui ont maintes fois adopté mes vœux et propositions.

Non seulement je me suis intéressé à tout ce qui concernait la vie de notre canton, mais j'ai aussi participé activement à tous les débats et à toutes les décisions concernant la gestion du Département.

D'importants rapports ou exposés m'ont été confiés, sur la pollution, l'économie varoise, l'hospitalisation, les personnes âgées et bien d'autres sujets.

A aucun moment je ne me suis laissé aveugler par mes options politiques au plan national. Un seul fil conducteur a guidé mon action, à savoir l'intérêt immédiat et futur des habitants du canton et de l'ensemble du Département. Ainsi ai-je été l'un des rares Conseillers Généraux à approuver le transfert de la Préfecture. Or, ce transfert je ne l'avais pourtant ni souhaité, ni suscité. Mais j'avais la certitude qu'il s'agissait là d'une opération dont notre région allait bénéficier et je n'avais donc pas le droit de la refuser. La suite des événements m'a donné raison et ceux qui ont voté contre, comme le Conseiller Général de la Seyne-Ville et ses amis, candidats d'aujourd'hui, se sont lourdement trompés.

Le canton de Saint-Mandrier/La Seyne-Sud constitue une entité géographique et économique logique et particulière. S'il est vrai qu'il s'agit bien d'une région essentiellement résidentielle et touristique, il n'y a pas pour autant d'antagonisme avec le canton voisin de la Seyne-Ville, commercial et industriel. Bien au contraire, il y a entre ces deux cantons une complémentarité évidente et souhaitable.

En proposant de conserver au canton de Saint-Mandrier/La Seyne-Sud son originalité j'ai conscience non pas de favoriser quelques privilégiés, mais de préserver une réserve d'oxygène et de verdure indispensable à tous les habitants de la région.